

# FNB d'actions privilégiées : une possibilité fiscalement avantageuse

**Thomas Cottendin**

La faiblesse des taux d'intérêt et la volatilité des Bourses poussent plus d'un investisseur vers de nouvelles solutions de rechange. Parmi celles-ci, les fonds négociés en Bourse (FNB) d'actions privilégiées séduisent un nombre croissant de particuliers, qui veulent accroître la diversification de leur portefeuille et maximiser leur rendement après impôt.

Il existe trois grandes catégories d'actions privilégiées: perpétuelles, à taux variable et à taux révisable. Les actions privilégiées perpétuelles ne comportent aucune date d'échéance et versent un dividende fixe tant qu'elles sont en circulation. Une action privilégiée à taux variable voit le montant du dividende trimestriel versé varier en fonction d'un taux de référence tel que le taux des bons du Trésor américain, tandis qu'une action privilégiée à taux révisable verse un dividende fixe jusqu'à une date de révision où le taux d'intérêt est modifié.

« Les actions privilégiées sont des titres hybrides, entre les actions et les obligations. Elles permettent de générer des revenus constants », explique Ian Gascon, président de Placements Idema, une firme spécialisée dans les FNB.

Dans la structure du capital d'une entreprise, ces titres ont priorité sur les actions ordinaires,

## Des FNB qui versent de généreux dividendes

Nom du fonds	Catégorie principale	Titres	Date de lancement	Fréquence de distribution	Dividende	RFG <sup>1</sup>
Horizons Active Preferred Share ETF (HPR)	Perpétuelles	Nord-Américains	23/11/2010	Mensuelle	4,98%	0,55%
PowerShares Canadian Preferred Share Index Class (PPS)	Perpétuelles	Canadiens	19/01/2010	Trimestrielle	4,82%	1,76%
iShares S&P/TSX North American Preferred Stock Index Fund (XPF)	Perpétuelles	Nord-Américains	16/11/2010	Mensuelle	4,74%	0,48%
iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund (CPD)	Perpétuelles	Canadiens	10/04/2007	Mensuelle	4,51%	0,50%
BMO S&P/TSX Laddered Preferred Share Index ETF (ZPR)	À taux révisable	Canadiens	14/11/2012	Mensuelle	4,5%	0,45%
Horizons Active Floating Rate Preferred Share ETF (HFP)	À taux variable	Nord-Américains	2/10/2013	Mensuelle	S.O.	0,55%

<sup>1</sup> Ratio de frais de gestion Sources: Groupe TMX et prospectus des FNB

mais passent après les obligations. Ils sont donc plus risqués que les obligations, mais moins que les actions.

« Les actions privilégiées ont généralement un risque de crédit plus élevé que les obligations en ce sens que, si une entreprise connaît des problèmes financiers, ses détenteurs d'obligations recouvreront un plus grand pourcentage de la valeur nominale de leur placement que les détenteurs d'actions privilégiées », explique Raymond Kerzerho, directeur de la

recherche chez PWL Capital. Les actions privilégiées sont donc des titres qui s'adressent à des investisseurs qui ont un profil plus audacieux. De ce fait, les experts conseillent de se départir d'une partie des actions en portefeuille pour investir dans des titres privilégiés. Ainsi, le risque global du portefeuille ne sera pas augmenté.

Au 31 décembre 2012, les actions privilégiées à taux révisable étaient les favorites des investisseurs canadiens avec une part de marché de

59%, suivies par les actions privilégiées perpétuelles (34%) et à taux variable (3%), selon BMO Marchés des capitaux. Les 4% restants reviennent aux actions privilégiées à échéance déterminée, qui peuvent être rachetées par l'entreprise émettrice à une date préétablie.

Toutefois, malgré cette préférence pour les titres à taux révisable, le marché des FNB d'actifs privilégiés offerts au pays est dominé par des fonds investissant principalement dans des actions perpétuelles.



# 68

En une seule année, les gestionnaires de portefeuille Trimark se sont rendus dans 68 villes, dans 22 pays, et ont rencontré les dirigeants de 1 650 compagnies à la recherche des meilleures occasions de placement.

Des chiffres qui en disent long.  
Visitez [www.savoirrapporte.ca](http://www.savoirrapporte.ca).

Suivez-nous :      

**Trimark**<sup>MD</sup>  
Savoir rapporte<sup>MD</sup>

Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des honoraires de gestion et autres frais. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Veuillez lire le prospectus simplifié avant de faire un placement. Vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès de votre conseiller ou d'Invesco Canada Ltée. Invesco<sup>MD</sup> et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Holding Company Limited, utilisées aux termes d'une licence. Trimark<sup>MD</sup>, Savoir rapporte<sup>MD</sup> et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Canada Ltée. © Invesco Canada Ltée, 2014

Des six FNB d'actions privilégiées qui se négocient à la Bourse de Toronto, un seul est principalement composé de titres à taux révisable, le BMO S&P/TSX Laddered Preferred Share Index ETF (ZPR). On retrouve aussi un seul FNB à taux variable, lancé au début d'octobre dernier, le Horizons Active Floating Rate Preferred Share ETF (HFP).

#### Les avantages des FNB

Marc Ryan, auteur du site InvestisseurAuto-nome.info, note que les FNB offrent plusieurs avantages pour un particulier. Premièrement, les FNB permettent d'obtenir une diversification à faible coût. De plus, le marché des actions privilégiées n'est pas toujours liquide, mais un FNB permet d'investir dans un grand nombre de titres sans se soucier de l'impact qu'aura notre ordre d'achat sur le prix de l'actif privilégié.

Enfin, investir dans un FNB permet de bénéficier de l'expertise du gestionnaire de fonds. Autrement dit, un des avantages notoires des FNB est que l'investisseur n'a pas à faire tout le travail de vérification diligente quant au risque de crédit de l'entreprise.

« Dans un FNB, nous n'avons pas le contrôle de nos placements. L'investisseur doit alors davantage s'intéresser aux frais de gestion et à la structure du FNB, c'est-à-dire à la diversification mise en place par le gestionnaire, car le marché des actions privilégiées canadiennes est très concentré dans le secteur financier », dit Ian Gascon.

#### Sensibilité aux taux d'intérêt

Le comportement des actions privilégiées est comparable à celui des autres titres à revenu fixe, disent les experts. À l'instar des obligations, le prix des actions privilégiées est sensible aux variations des taux d'intérêt.

Parmi les trois catégories d'actions privilégiées, les moins sensibles sont celles à taux variable, car leur taux est révisé généralement tous les trois mois sur la base d'un taux court terme, dit Raymond Kerzerho.

Les actions perpétuelles sont souvent les plus sensibles. « Comme elles sont presque toujours rachetables au gré de l'émetteur à prix fixe à partir du cinquième anniversaire de leur lancement, elles ont tendance à s'apprécier peu lorsque les taux d'intérêt baissent, mais à se déprécier fortement si les taux augmentent de façon importante », prévient M. Kerzerho. Au milieu du spectre, les actions privilégiées à taux révisable ont une sensibilité aux taux d'intérêt significative, mais moindre que celle des actions perpétuelles.

#### Hors REER

Les actions privilégiées sont particulièrement intéressantes d'un point de vue fiscal, soutient Ian Gascon. En effet, le revenu des actions privilégiées étant un dividende, son imposition est inférieure à celle d'une obligation à coupons. Selon Ian Gascon, bien que les FNB d'actions privilégiées soient admissibles dans les comptes enregistrés tel le REER, la fiscalité avantage les investisseurs qui privilégieront ces placements hors des comptes enregistrés.

Marc Ryan est du même avis. « Avec des actions privilégiées canadiennes, peu importe que l'on investisse dans un REER ou dans un compte non enregistré, l'imposition est minime. Mais si on investit dans notre REER, on gaspille l'avantage fiscal offert aux actions privilégiées », dit Marc Ryan.

Enfin, les FNB totalement investis dans des titres canadiens sont plus intéressants que des FNB qui possèdent des titres américains, pensent les experts. « Les actions privilégiées américaines offrent un dividende qui est imposé selon le même taux que les intérêts [d'obligations], alors pourquoi encourir leur risque de crédit additionnel? » demande Raymond Kerzerho. 

« Les actions privilégiées sont des titres hybrides, entre les actions et les obligations. Elles permettent de générer des revenus constants. »

— Ian Gascon, président de Placements Idema

# VÉRIF1EZ QUE2TIONNEZ COMPAR3Z

## 3 GESTES SIMPLES

pour profiter pleinement des conseils financiers de votre représentant :

**VÉRIFIEZ** s'il est inscrit au registre de l'Autorité et quels sont les produits et services financiers qu'il peut vous offrir. Appelez un agent du centre d'information pour en savoir plus.

**QUESTIONNEZ** par exemple sur le rendement, les risques associés et les frais directs et indirects.

**COMPAREZ** avant de faire votre choix.



VÉRIFIEZ / QUESTIONNEZ / COMPAREZ / VOUS AVEZ AUTORITÉ

lautorite.qc.ca

1 877 525-0337